

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES DE VIARMES-ASNIERES SUR OISE

Siège Social: Mairie de Viarmes (95270)

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze

Le vingt Novembre à neuf heures,

Le Comité Syndical légalement convoqué le 10 Novembre 2015, s'est réuni à la Mairie de Viarmes en séance publique, sous la présidence de Monsieur William ROUYER.

Etaient présents : William ROUYER, Président, Claude KRIEGUER, Vice-Président, Roger ADOT, Georges ABBOU, délégués de Viarmes, Philippe MARCOT, Jacques LETELLIER, délégués d'Asnières-sur-Oise, Marie-Pascale FERRE, délégué suppléant,

Absents excusés : Patrice LEFEBVRE, Paulo SOBRAL, Anne-Marie RICHAUME, délégué suppléants

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 AVRIL 2015

Le procès-verbal de la séance du 20 Avril 2015 est approuvé à l'unanimité.

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ETUDE ET ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE RELATIVE A LA DIGUE DU RAVIN DE LA TEMPETE – délibération n° 11

Monsieur le Président expose que, les crédits ayant été inscrits au budget 2015 du Syndicat, il est proposé de lancer une mission d'étude et assistance à maîtrise d'ouvrage relative à l'ouvrage de retenue d'eaux pluviales du Ravin de la Tempête, afin de s'assurer de la solidité globale de l'ouvrage. Le coût proposé pour cette étude, qui avait été initialement l'objet d'un avis d'appel public à concurrence infructueux, est de 22 842.50 € HT.

Il est précisé que, parallèlement à cette mission, des études de ruissellements et des travaux sont menés par la Commune de Viarmes afin d'améliorer la situation au niveau des écoulements d'eau ; qu'il conviendrait d'acquérir les parcelles privées situées de part et d'autre du fossé en amont de l'ouvrage de retenue, parcelles sur lesquelles s'accumulent boues et terres; qu'il convient de prendre toutes dispositions pour renforcer la sécurité du personnel intervenant sur l'ouvrage de retenue en cas de montée importante des eaux; et qu'une réunion va être organisée avec NALDEO, la Commune de Saint Martin du Tertre et le SIABY pour étudier ensemble les mesures à adopter pour remédier à ce problème récurrent des ruissellements d'eau et dépôts de terre au niveau de l'ouvrage de retenue.

Il convient donc d'autoriser le Président ou le Vice-Président à passer commande de ladite mission d'étude et d'A.M.O. avec la société NALDEO

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

AUTORISE le Président ou le Vice-Président à signer la proposition technique et financière relative à la mission d'études et d'A.M.O. avec la société NALDEO, dans les conditions précitées.

AUTORISATION AU PRESIDENT DE DEPOSER UNE DEMANDE D'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE DES BATIMENTS INTERCOMMUNAUX – délibération n° 12

*Monsieur le Président expose qu'il convient de l'autoriser, ou le Vice-Président, à déposer en Préfecture la demande d'approbation de l'agenda d'accessibilité programmée des bâtiments intercommunaux (Ad'ap), afin de permettre la mise en accessibilité de l'ensemble des E.R.P. (Etablissements Recevant du Public) propriétés du Syndicat et ne répondant pas aux normes d'accessibilité, et sollicitant un délai de 2 ans afin de rendre accessible les deux E.R.P. concernés (tennis couverts et stade de football de Maspoli), pour un coût estimatif de 51 417.26 € H.T.
Il est précisé qu'il s'agit d'une régularisation administrative pour complément du dossier, la demande d'approbation de l'Ad'ap ayant été déposée dans les délais requis, soit le 21 Septembre 2015*

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

AUTORISE le Président ou le Vice-Président à déposer la demande d'approbation de l'agenda d'accessibilité programmée des bâtiments intercommunaux

BILAN DE L'ENTRETIEN DES TERRAINS DE FOOTBALL PENDANT L'ETE 2015

*Monsieur le Président informe le Comité syndical que, comme chaque été, il a été programmé et réalisé les travaux d'entretien annuel et de remise en état des 3 terrains de football des stades Delacoste et Maspoli, ce qui a été particulièrement délicat cette année au niveau de l'arrosage des terrains du fait des conditions climatiques exceptionnelles, et notamment dans la mesure où on ne dispose que d'un seul arroseur pour les 2 terrains de Maspoli, ainsi arrosés alternativement. L'un des terrains a d'ailleurs été neutralisé, en accord avec le club, jusqu'à fin Septembre afin de permettre une pousse satisfaisante du gazon.
Parallèlement, l'étude commandée de réfection du terrain de Delacoste a été réalisée, et a notamment conclu à l'intérêt de mettre en place un arrosage automatique.
Il précise qu'actuellement, le club est satisfait de l'état des terrains.
D'autre part, quatre interventions ont été prévues pendant la saison 2015/2016 pour remettre de l'engrais sur les terrains.*

REFLEXION BUDGETAIRE 2016

Monsieur le Président expose qu'il convient de définir les premières orientations budgétaires 2016, en prenant en compte :

- *La nécessité de ne pas augmenter la participation des communes aux charges du Syndicat*
- *Le fait que le S.I.V.O.M. n'est pas appelé à durer, et qu'il est donc souhaitable de ne pas engager d'importants programmes de travaux ou d'accroître sensiblement la dette*
- *La mise en œuvre des dépenses d'Investissement déjà prévues, prioritaires ou obligatoires (principalement mise en accessibilité des équipements, études techniques sur le ravin de la Tempête, remise à niveau de terrains de football, éclairage à leds des tennis couverts)*

*Il conviendra également de prévoir un curage important afin de retirer les terres accumulées en amont de l'ouvrage de retenue du Ravin de la Tempête du fait des ruissellements d'eau.
Il est enfin décidé d'adresser un courrier aux associations utilisatrices des équipements intercommunaux afin qu'elles nous fassent part de leurs souhaits de travaux pour 2016.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 00.

Le Président,

William ROUYER